



**Deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen
du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020
(Genève, 23 avril au 4 mai 2018)**

**Intervention de Monsieur Jean-Louis Falconi
Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies
et des organisation internationales à Vienne,**

Genève, le 30 avril 2018

NON PROLIFERATION

Monsieur le Président,

La France s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Je souhaite présenter quelques remarques complémentaires à titre national.

Monsieur le Président,

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure une menace pour la paix et la sécurité internationales. Depuis la conférence d'examen de 2015, un État proliférant, la Corée du Nord, a procédé à trois essais nucléaires, en violation de ses obligations internationales, notamment au titre du TNP, et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Les Etats parties au TNP et la communauté que nous constituons sont tous responsables pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Il n'y a pas de place pour la fatalité, sauf à nous dédire des engagements de ce traité, ou à renoncer à la sécurité de nos nations.

1) Le premier axe d'engagement de tous les Etats parties au TNP doit être de réagir, avec fermeté et unité, aux crises de prolifération :

Le *leadership* nord-coréen développe un programme nucléaire et balistique illicite, injustifiable et déstabilisateur.

La France accueille positivement l'adoption par les deux Corée de la « déclaration de Panmunjeom pour la paix, la prospérité et l'unification de la péninsule coréenne ». Elle forme

le vœu que cette déclaration contribue à l'instauration d'une paix durable sur la péninsule coréenne. Nous saluons par ailleurs la volonté des deux pays de travailler à l'objectif commun « d'une péninsule coréenne sans armes nucléaires ». Nous attendons des gestes concrets et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre pleinement en œuvre les mesures décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies, en vue de parvenir à terme au démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme militaire nucléaire nord-coréen. Il est important que la communauté internationale demeure unie et continue à faire preuve de fermeté avec la RPDC pour créer les conditions d'une négociation crédible et sincère en vue de la dénucléarisation de la péninsule, grâce à des gestes concrets de la part de Pyongyang. Nous espérons que le sommet Etats-Unis Corée du Nord sera l'opportunité de progresser. Nous appelons par ailleurs la Corée du Nord à signer et ratifier le TICE, sans délai.

Comme vous le savez, ma délégation travaille avec de nombreux partenaires à une déclaration sur la Corée du Nord, sur le même modèle que celle endossée par 62 Etats lors du dernier comité préparatoire. Cette nouvelle déclaration est ouverte au co-parrainage de tous les Etats parties au TNP, sans préjudice des processus conduits par ailleurs. Nous espérons qu'en soutenant cette déclaration, les Etats Parties au TNP affirmeront leur attachement à l'intégrité du régime de non-prolifération et à une résolution de la crise nord-coréenne.

Le JCPoA est un accord de non-prolifération essentiel endossé par le CSNU, qui nécessite transparence et vigilance quant au strict respect des engagements pris. Aucune violation n'a été rapportée par l'AIEA mais nous devons continuer de veiller scrupuleusement au respect rigoureux par l'Iran de l'ensemble de ses engagements, pour toute la durée de l'accord. La France est par ailleurs très préoccupée par la poursuite du programme balistique iranien. L'Iran doit cesser ces activités non conformes à la résolution 2231, en particulier toute prolifération missiles vers des Etats ou acteurs non étatiques.

Enfin, les violations intolérables du régime de non-prolifération chimique par la Syrie constituent une menace d'une extrême gravité pour l'ensemble du régime de non-prolifération. La France veillera à ce qu'il n'y ait aucune impunité, car c'est notre architecture de sécurité collective qui est ici menacée par la banalisation de l'emploi d'armes chimiques. Nous appelons également à ce que toute la lumière soit faite sur les activités nucléaires, passées ou présentes, de la Syrie. Nous continuerons d'apporter tout notre soutien à l'AIEA dans cette mission.

2) Notre deuxième axe d'engagement doit être celui de la prévention des crises futures en mobilisant tous les instruments à notre disposition :

Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre rigoureusement les principes des régimes internationaux de contrôle des exportations de biens et technologies sensibles nucléaires et balistiques. C'est une responsabilité stratégique pour tous.

Il nous faut également prendre en compte l'évolution des flux proliférants concernant les biens tangibles et intangibles, notamment les tentatives de capter les savoir et les savoir-faire les plus sensibles. Nous observons aujourd'hui une complexification grandissante des réseaux

proliférants, avec une multiplication des intermédiaires et un flux croissant de biens sensibles proches mais inférieurs au seuil de classement définis par les régimes de contrôle. Ces tendances, qui visent à contourner les mécanismes existants de lutte contre la prolifération, constituent un véritable défi.

La France, qui accueillera la réunion politique de haut niveau des 105 pays participants à l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération (PSI) le 15 mai prochain à Paris à l'occasion son 15^e anniversaire, souhaite que cet événement soit une démonstration de notre détermination collective face aux stratégies d'acquisition des proliférateurs conformément aux nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en matière de non-prolifération.

Nous devons prendre nos responsabilités en renforçant nos efforts concrets de prévention et d'entrave à la prolifération, et en développant la coopération entre les États. Nous devons notamment porter une attention toute particulière à la non-prolifération des armes de destruction massive vers les acteurs non-étatiques, en application de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, récemment réaffirmée et renforcée par la résolution 2325 que la France a soutenu.

Monsieur le Président,

3) Un troisième axe d'engagement doit viser le renforcement du régime international de non-prolifération.

L'AIEA occupe depuis plus de 60 ans une place fondamentale dans le régime international de non-prolifération nucléaire. Nous devons préserver son indépendance et renforcer son action à travers l'universalisation et l'effectivité du système des garanties de l'AIEA. La mise en œuvre par l'Agence de l'approche au niveau de l'Etat y contribuera substantiellement.

Pour atteindre les objectifs de l'article III du TNP, la mise en œuvre combinée d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel doit constituer le standard de vérification. L'universalisation du protocole additionnel demeure une priorité afin de donner les moyens à l'Agence de remplir sa mission.

Nous devons également dissuader les violations des garanties de l'Agence. Cela suppose de tirer toutes les conclusions d'une violation caractérisée des obligations en matière de non-prolifération, y compris en suspendant les coopérations nucléaires civiles.

Monsieur le Président,

La France souhaite que ce cycle d'examen du TNP permette de réaffirmer la volonté sans faille de tous les États parties à prévenir la prolifération nucléaire qui représente, aujourd'hui, une des menaces principales pour la sécurité de tous.

Je vous remercie pour votre attention./.